

Génocide au Rwanda : une nouvelle mise en examen à Paris

AFP, 10 décembre 2021

Un homme soupçonné d'avoir participé aux massacres des Tutsi au Rwanda quand il était adolescent a été mis en examen jeudi à Paris pour « génocide » et « complicité de crimes contre l'humanité », a indiqué vendredi le parquet national antiterroriste (Pnat), compétent en matière de crimes contre l'humanité.

Cet homme, né au Rwanda en 1977, a également été mis en examen par deux juges d'instruction parisiens pour « participation à une entente établie en vue de la préparation d'un de ces crimes » et placé sous contrôle judiciaire, selon un communiqué du Pnat, qui confirmait une information du journal *Le Parisien*.

Devant les juges, il a gardé le silence, précise le communiqué.

Cette mise en examen a été prononcée dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en août 2019,

qui visait initialement le père de cet homme, Jean R.

Ce dernier, qui avait selon *Le Parisien* été nommé député par les autorités du gouvernement intérimaire rwandais en avril 1994, avait vu sa demande d'asile rejetée par les autorités françaises « au motif qu'il existait des raisons sérieuses de penser que ce dernier avait pu participer au génocide des Tutsi commis en 1994 ».

Visé depuis 2014 par un mandat d'arrêt international émis par Kinshasa, il est décédé en octobre dernier.

Mais les investigations, menées par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH), ont permis de mettre en évidence le rôle de son fils, mineur au moment des massacres, sur le ressort de la préfecture de Kibuye, indique le Pnat.

Le fils, aujourd'hui quadragénaire, est soupçonné d'avoir, à l'âge de 17 ans, participé à des réunions

destinées à préparer ou coordonner les exactions ainsi qu'à celles-ci, selon la même source.

Le génocide a fait plus de 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.

A ce jour, deux procès liés au génocide au Rwanda ont débouché en France sur les condamnations défini-

tives de trois hommes.

Un autre homme, Claude Muhayimana, est actuellement jugé par la cour d'assises de Paris, accusé d'avoir, alors qu'il était chauffeur d'hôtel, transporté des miliciens pendant le génocide. Un ex-préfet, Laurent Bucyibaruta, sera pour sa part jugé à partir de mai 2022.